

## Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

### PROCES VERBAL

REUNION DU 16 JANVIER 2020

#### Présents:

##### **Pour le groupe des riverains:**

Monsieur Michel VANDER STRICHT, Riverain - PERUWELZ  
Monsieur Christophe DEWULF, Riverain - BONSECOURS  
Monsieur Jean MAAS, Riverain - PERUWELZ

##### **Pour le groupe de l'entreprise:**

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement - PERUWELZ  
Monsieur Jeannot HOFLACK, ECOFROST Responsable Production - PERUWELZ  
Monsieur Yannick TYVAERT, ECOFROST Responsable Qualité - PERUWELZ

##### **Pour le groupe autorité(s) et administrations:**

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme -  
BELOEIL  
Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-  
Mobilité - PERUWELZ  
Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en  
Environnement - PERUWELZ  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -  
Province du Hainaut et Président du Comité.

#### Excusés:

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.-S.P.W Attaché qualifié - MONS

**Premier point:**

**Accueil – présences, calendrier des réunions**

Le président ouvre la séance, signale les personnes excusées.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Jean MAAS, riverain dont la candidature a été validée par le Collège communal de la ville de Peruwelz et qui intègre ce jour le comité d'accompagnement d'ECOFROST.

Le président explique rapidement le mode de fonctionnement du comité d'accompagnement.

Il l'invite à se présenter et propose d'effectuer un rapide tour de table.

En l'absence de remarque le procès-verbal du 14/11/2019 est approuvé et peut-être rendu accessible au public.

Pour rappel, le calendrier 2020 des prochaines réunions du comité d'accompagnement est le suivant:

- Jeudi 23 avril à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.
- Jeudi 18 juin à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.
- Jeudi 19 novembre à 17h30 dans les locaux d'Ecofrost.

Les points à l'ordre du jour de la réunion sont les suivants:

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours).
3. Remarques, plaintes et questions
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

**Deuxième point:**

**Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente:**

Monsieur MAES présente la synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente à savoir le 14/11/2019.

D'une manière générale rien de particulier à signaler sur la période si ce n'est que la forte demande implique une augmentation des périodes de travail. A savoir un fonctionnement en continu du lundi au dimanche (en continu).

Il signale une forte demande de la part des clients en ce qui concerne les "spécialités" – frites enrobées (complément sur la ligne existante).

D'une manière générale, l'activité suit son cours et l'entreprise a fonctionné normalement.

Pour information, la fin de l'étude d'incidence est prévue en mai et une demande de permis unique notamment pour l'extension de l'activité (ligne 6) devrait-être rentrée dans le courant du second semestre 2020.

Des opérations de maintenance ont été effectuées en décembre. Un redémarrage est prévu en janvier. D'autres travaux sont actuellement en cours sur la ligne 1, avec notamment la mise en place d'un plafond en inox.

Monsieur MAES signale que la réfection d'une dalle et du pont bascule est actuellement en cours.

Divers tests sont aussi en cours concernant les produits enrobés et l'enrobage des frites. Une petite dégustation est proposée en fin de réunion.

Aux questions de Monsieur VANDER STRICHT (qui se demande pourquoi la hauteur du mur antibruit n'est pas la même partout, Monsieur MAES indique que la hauteur du mur antibruit atteint 5 mètres dans sa partie la plus haute (face aux installations les plus bruyantes) et ensuite diminue. Sa hauteur a été réduite pour des questions de stabilités.

Monsieur MAES ajoute que des mesures de bruit sont prévues pour évaluer l'impact auditif dudit mur. Les résultats seront présentés au comité dès qu'ils seront disponibles.

Monsieur VANDER STRICHT s'interroge sur l'espace ouvert restant et la dispersion du bruit par cette ouverture.

Il signale aussi que le bassin de décantation / de lavage est une source d'odeurs "terreuses" nauséabondes.

Monsieur MAES indique que les laboratoires du CERTECH suivent et évaluent les sources d'odeurs d'une manière générale. En ce qui concerne ce point particulier, il s'agit d'odeurs ne portant pas loin et qui se ressentent essentiellement sur le site d'ECOFROST. Il demeure cependant un point d'attention.

En réponse aux questions de Messieurs WUILPART et MASURE relatives au frigo, Monsieur MAES indique que des études sont en cours en ce qui concerne l'intégration paysagère et notamment les couleurs possibles. Il attire l'attention sur les contraintes techniques liées aux couleurs (notions de déformation de la structure susceptible d'entraîner une modification de l'atmosphère hypoxique du frigo). Il présente divers modèles possibles ainsi que des variantes couleurs.

Il indique que le frigo sera maintenu à une température de -24°C sous atmosphère appauvri en oxygène (~16%) et muni d'un système automatisé avec des ouvertures limitées des portes.

En réponse à Monsieur WUILPART, Monsieur MAES indique qu'ECOFROST étudie la possibilité ou pas de réduire la hauteur de 43 m à 39 m. Il attire aussi l'attention de l'assemblée, sur le fait que le bâtiment projeté est en dessous de la ligne de crête et donc s'intégrera plus facilement.

En réponse à Monsieur MAAS, Monsieur MAES indique que la nappe phréatique fait l'objet d'une surveillance via divers piézomètres dont notamment un situé près de la caserne des pompiers. L'impact sur les sources fait l'objet d'un suivi.

A la question de Monsieur MASURE concernant l'augmentation potentielle des volumes pompés dans le cadre du projet d'extension, Monsieur MAES indique qu'il sera de l'ordre de 35%

### **Troisième point:**

#### **Plaintes - Questions-réponses**

Depuis la dernière réunion (14/11/2019), Monsieur MAES indique que 2 plaintes, émanant de la même personne, ont été enregistrées respectivement le 18/11/2019 et le 4/12/2019.. Elles concernaient des nuisances sonores et ont fait l'objet d'un suivi.

Après analyses et recherches, il a été constaté qu'il s'agissait d'un dysfonctionnement du ventilateur du système de traitement des odeurs. Après vérification plus complète et démontage, il s'est avéré que le moteur tournait à l'envers. Tout est rentré dans l'ordre.

Monsieur MAAS souligne qu'ECOFROST a réagi très rapidement et a solutionné le problème. Il confirme qu'il n'y plus de bruit maintenant.

Messieurs WUILPART et MASURE indiquent qu'il n'y a pas d'autres plaintes durant la période à signaler.

A la question de Monsieur VANDER STRICHT, Monsieur MAES indique que le mur antibruit est bien opérationnel mais que ledit moteur/ventilateur est situé en toiture.

Pour rappel et à toutes fins utiles, le président rappelle que de manière à permettre une meilleure prise en compte des plaintes et observations, il est nécessaire d'assurer une communication rapide et la plus précise possible. Afin de permettre une réaction et un meilleur suivi, il est important pour les riverains de communiquer directement la plainte à la commune et/ou à l'entreprise via les adresses courriels suivantes:

-Service Environnement de la Commune de PERUWELZ- environnement@peruwelz.be  
-Service Environnement d'ECOFROST – environnement@ecofrost.be

Toute plainte devrait idéalement mentionner la date et l'heure, l'endroit (adresse – rue - quartier), la nature de la nuisance (si odeur idéalement préciser le type de ressenti – il est important de notamment dissocier les odeurs de pommes de terre de celles de type friture) et toute information que vous jugeriez importante ou utile.

### **Quatrième point:**

#### **Fonctionnement, prochain ordre du jour**

Les points à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion sont les suivants:

1. Accueil: présences, calendrier des réunions
2. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente en ce compris l'évolution des études / du dossier de permis en cours – (Présentation selon état d'avancement des études en cours – Demande de permis).
3. Remarques, plaintes et questions
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires doivent parvenir au président un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

**Cinquième point:**

**Divers**

Monsieur VANDER STRICHT signale que les camions rognent régulièrement sur le triangle de terre au niveau de la fourche, générant un trou. La ville en prend bonne note et vérifiera à qui incombe l'entretien/gestion de cette voirie pour suites utiles.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants

-----